

La maison d'arrêt de bourges a vu arriver un nouveau chef de détention, un chef à deux de tension, qu'il utilise uniquement pour servir sa grande méchanceté.

En effet, un de nos collègue est venu le voir pour solliciter sa pause méridienne, mais celui-ci, lui a bien fait comprendre que sa paie lui permettait de s'en passer. Il faudrait donc que les agents soient maintenant malléables et corvéables à souhait, bienvenue à l'ilotisme.

Ce n'est pas tout, il brille également par son manque d'empathie, révélé lorsque les collègues ont manifesté leur mécontentement alors qu'un ancien pensionnaire revenait sur l'établissement réveillant de vieilles douleurs. A l'époque, quatre de nos collègues furent arrêtés à cause des propos de ce détenu mythomane, se faisant passer pour un caïd. Deux longues années de combat judiciaire s'en sont suivies pour effacer l'ignominie, où le personnel a souffert avec eux, s'imaginant à leur place. Ca aurait pu arriver à n'importe lequel d'entre nous. Leur acquittement nous a soulagé, mais nous avons été profondément meurtris par cette affaire qui a laissé des séquelles. C'est sous la promesse du chef d'établissement, de le faire partir dans la journée, que les collègues ont décidé de reprendre le boulot. Mais le chef de détention n'a pas trouvé mieux que de s'adresser à eux comme à des voyous exigeant une reprise immédiate et rapide du travail.

Dans la continuité de sa grande bonté, il a cherché des problèmes à un agent revenant de congés maladie, parce que celui-ci n'avait pas repris le travail à fin de son arrêt. Cet agent avait pourtant appelé avant sa reprise pour savoir comment il travaillait. Le gradé du soir lui avait alors signifié qu'il reprenait le surlendemain de son dernier jour d'arrêt. Il a fallu l'intervention du chef d'établissement pour dire que la faute imputait au service des agents.

Le chef de détention n'en n'est pas resté là puisqu'il a trouvé le moyen de punir cet agent pour ses congés maladie en l'avertissant trois jours avant ses congés annuels que ceux-ci étaient décalés d'une semaine pour nécessité de service. L'agent en a informé le chef d'établissement, mais celui-ci, lui a répondu qu'il ne pouvait rien faire, car la feuille de route émanait de lui. Une nécessité de service abusive car l'agent s'est retrouvé à être en plus sur cette période. Et bien sûr, notre bon Chef de détention a estimé qu'il n'avait pas à se justifier. Il a du mal à faire la différence entre un détenu et un personnel. Un recours va être déposé devant le tribunal administratif, on ne peut pas laisser passer ces abus.

Le comportement du chef d'établissement est aussi à déplorer. Il s'est amusé à nous faire croire que des clés avaient été perdues, bloquant la détention pendant plus de deux

heures, et générant un stress et une panique inutiles chez un personnel en sous effectif au bord de l'épuisement .Tout ça pour remettre les clés à leur place, avec une jouissance provocatrice.

Au lieu de cacher des clés, il ferait mieux de faire transférer une détenue du quartier femme, arrivée sur la MA de BOURGES, suite à des agressions sur le personnel pénitentiaire orléanais, dont sa gestion nécessite une ouverture à deux. Et malgré ce dispositif, elle a réussi à assener un coup de poing sur le nez d'un gradé et briser ses lunettes dans le même temps. Cette détenue est instable et ingérable. La CGT demande son transfert immédiat, sa place n'étant pas à la maison d'arrêt de BOURGES

La CGT Pénitentiaire rappelle au chef de détention et au Chef d'établissement qu'il est formellement interdit de punir un agent parce qu'il a bénéficié d'un droit aux congés maladie.

La CGT Pénitentiaire rappelle au Chef d'établissement ses obligations de préserver et de protéger ses personnels tant sur leur santé mentale que physique. Alors au lieu de vous glorifier de former une bonne équipe (Chef d'établissement, Chef d'établissement adjoint et Chef de détention), attachez vous plutôt à plus d'écoute et surtout un soutien indéfectible à vos agents.

Messieurs, vous trouverez toujours la CGT Pénitentiaire sur votre chemin pour dénoncer vos comportements inappropriés au maintien d'une détention apaisée et sereine.

Le bureau local

A Bourges, le 10 octobre 2024